

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2024 T 41

6.1

Portant réglementation du cheminement latéral au Tir à l'Arc,
80 chemin du Prat, le 28 avril 2024.

Le Maire de la Commune de Tournefeuille.

Vu les articles L.2211-1 à L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Route, articles R 411-8, R 411-25, R 411-26, R 417-10/2, notamment.

Considérant l'organisation, le 14 mai 2023, d'un concours TAE individuel par la Compagnie d'Archers du Touch, et notamment son président Monsieur PATRICK FIORIO.

Considérant la nécessité du bon déroulement de la compétition, en déviant le piétonnier qui longe le stand de tir à l'arc situé au 80 chemin du Prat à Tournefeuille.

ARRÊTE

ARTICLE I :

La circulation des piétons sera interdite le 28 avril 2024 de 8H00 à 18H00, sur le cheminement piétonnier situé entre le complexe de tir à l'arc et le Golf de La Ramée.

ARTICLE II :

La circulation des piétons sera déviée par le chemin du Prat et le cheminement situé à l'arrière du complexe de tir à l'arc.

ARTICLE III :

La mise en place de la signalisation sera effectuée par les services techniques de la Ville.

ARTICLE IV :

Le Directeur Général des Services de la Ville de Tournefeuille,

Le Commandant de la Police Nationale - Chef du secteur Ouest de Toulouse,

Le Directeur de la Police Municipale de Tournefeuille,

Et les Agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURNEFEUILLE, le 15 avril 2024.

Le Maire,
 Pour le Maire
 F. Pourn...



Dominique FOUCHIER

Adresse de réception en préfecture
 031-213105570-20240415-A2024T41-AR
 Date de télétransmission : 07/05/2024
 Date de réception préfecture : 07/05/2024

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE Cedex 07) ou par le biais de l'application informatique « Télé recours » accessible depuis le site www.telerecours.fr